

Stagiaires Bilan final du tuteur Session 2023

Stagiaire :

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Grade :

Mode d'accès au grade :

Discipline du stagiaire :

Etablissement d'affectation (nom et ville) :

Centre de formation :

Tuteur académique :

Nom-Prénom :

Etablissement d'affectation (nom et ville) :

Vous trouverez ci-dessous le formulaire à compléter en ligne **avant le 23 novembre 2023** pour renseigner votre rapport. Vous veillerez à rédiger une appréciation générale, à renseigner la partie « CONTEXTE DES OBSERVATIONS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT », puis à compléter les champs « CONSTATS ET ANALYSE », pour chacun des six volets de compétences.

Ce bilan final est à visée évaluative : il est important qu'il fasse l'objet d'un entretien d'explicitation préalable avec le professeur stagiaire.

IMPORTANT :

Vous veillerez à cocher la case attestant sur l'honneur être le rédacteur avant de « cliquer » sur valider.

Cette procédure, validée par DGRH du MENESR, vaut signature numérique. Vous conservez la possibilité de MODIFIER ou SUPPRIMER votre avis avant validation.

APPRECIATION GENERALE

Cette appréciation fait état du degré de maîtrise des compétences professionnelles et retrace l'évolution de la pratique du stagiaire pendant l'année de stage en soulignant, le cas échéant, la dynamique des progrès réalisés.

PARTIE 1- CONTEXTE DES OBSERVATIONS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

Précisions sur l'établissement, les classes en responsabilité, le public, le type de séance ou d'activité et autres

PARTIE 2 - ANALYSE DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES¹

*BO n° 30 du 25 juillet 2013 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation:

1. Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction

CC1 Faire partager les valeurs de la République

CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

¹ Dans ce rapport, les compétences professionnelles sont identifiées selon les codes suivants :
- compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation **compétences CC1 à CC14** ;
- compétences communes à tous les professeurs **compétences P1 à P5** ;

CF : BO n° 30 du 25 juillet 2013 : **Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'Éducation** :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

2. Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

CC12. Coopérer avec les parents d'élèves

CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

3. Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

4. Compétences éducatives et pédagogiques favorisant toutes les situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves

CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

CC4 Prendre en compte la diversité des élèves

CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

5. Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

6. Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail

CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Constats et analyse